

REGLEMENT

TRAIL, CANICROSS et MARCHE NORDIQUE DU PAYS DE MONTS Samedi 22 et Dimanche 23 février 2025

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement.

Art 1 : Programme

Les épreuves s'élanteront du stade Ernest Pajot, avenue de la forêt à Saint Jean de Monts.

Canicross : Samedi 22 février 2025

- Canicross 8km à 14h00
 - Canimarche 8Km à 14h15
- Remise des prix à 16h00

Marche Nordique et virée : Samedi 22 février 2025

- Marche Nordique 16Km à 15h00
 - Virée 8km à 15h15
- Remise des prix à 17h30

Trails enfants : Samedi 22 février 2025

- 1 km pour les éveils-poussins à 16h30
 - 2 km pour les benjamins-minimes à 16h45
- Remise des prix à 17h00

Trail des Pays de Monts : Dimanche 23 février 2025

- Course 53km à 6h00
 - Course 25km à 9h00
 - Trail 14km à 9h30
 - Trail 8km à 10h00
- Remise des prix à partir 11h00

Toutes les épreuves permettront aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de la forêt du Pays de Monts comme la dune de la Davière, le golf de Saint Jean de Monts, le belvédère de La Buzelière, l'Hippodrome de l'Atlantique, le Pey de la Blet ... en empruntant des chemins escarpés en sous-bois, des sentiers sur la dune grise et aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé.

Les Trailers s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.

ATTENTION : Selon les courses, les distances réelles peuvent varier de +/- 500m par rapport aux distances annoncées.

Art 2 : Informations concurrents

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sous peine de disqualification.

Clôture des inscriptions le jeudi 20 février à 23h30



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts

06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027

Retrait des dossards Canicross, Canimarche : Samedi 22 février de 12h00 à 13h30 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards Marche Nordique et Virée : Samedi 22 février de 12h00 à 14h30 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards courses enfants : Samedi 22 février de 14h30 à 16h00 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards Trail :

- Samedi 22 février de 14h30 à 17h30 au stade, avenue de la forêt (vivement conseillé pour le 53Km).

- Dimanche 23 février de 5h00 à 5h30 au stade, avenue de la forêt (uniquement pour le 53KM).

- Dimanche 23 février à partir de 7h30 au stade, avenue de la forêt

Pas d'inscription sur place

Les Canicross et Canimarche, sont ouverts à partir de la catégorie junior U20 (2007 et avant) sur présentation de sa licence en cours ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Les Virée et Marche Nordique sont ouvertes à partir de la catégorie cadet U18 (2009 et avant) sur présentation de sa licence en cours ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 8Km est ouvert à partir de la catégorie cadets U18 (2009 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou FFTRI ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le trail 14km est ouvert à partir de la catégorie junior U20 (2007 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou FFTRI ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 24Km est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2005 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou FFTRI ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 53 Kms est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2005 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou FFTRI ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Les Trails enfants sont réservés aux jeunes à partir de la catégorie

- Eveil-Athlé U10 (2016 - 2017 - 2018) 1km
- Poussins U12 (2014 - 2015) 1km
- Benjamins U14 (2012 - 2013) 2km
- Minimes U16 (2010 - 2011) 2km

Matériel Obligatoire Coureur (53 kms)

- Gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Réserve alimentaire
- Lampe frontale et/ou ventrale en bon état de marche et chargée
- Couverture de survie
- Sifflet

- Vêtements chauds (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Veste imperméable et respirante (selon le temps, à déterminer la veille de la course)

Matériel conseillé (Liste non exhaustive)

- Téléphone mobile
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping

L'Organisateur pourra interdire le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 53km : 8 heures
- 25km : 4 heures

Barrières horaires :

Pour le 53Km, une barrière horaire a été fixée à 11h50 au km 40

Passé ces délais, le participant a OBLIGATION de remettre son dossard au signaleur de la Barrière Horaire et sera classé hors-délai.

Art 3 : Environnement - La nature nous accepte : Respectez-la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Si vous souhaitez continuer à courir dans la forêt DES PAYS DE MONTS, les organisateurs vous remercient de respecter cette règle fondamentale.

Art 4 : Ravitaillements

Conformément à l'esprit Trail, la course se déroule en auto-suffisance (prévoyez une gourde, barres énergétiques, gels...).

Ravitaillement intermédiaire en eau et solide sur le Trail 53 km uniquement au **31ème Km** en libre-service.

Pas de gobelet jetable sur l'épreuve

Prévoir votre gobelet pour le ravitaillement intermédiaire et final

Pas de ravitaillement intermédiaire sur les autres distances.

Art 5 : Récompenses

Un lot à tous les participants des différents trail et courses aux retraits du dossard.

Pour les Trails, 8km, 14km, 25 km & 53km, récompenses aux 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes (toutes catégories confondues) sur chaque course.

Courses enfants : récompenses aux trois premiers de chaque catégorie (Poussins, Benjamins, Minimes)

Art 6 : Assurance



15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08

contact@vendee-triathlon-athle.com

www.triathlon-vendee.com

Association Omnisports

n°SIRET 448 946 640 00027

L'association souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur » auprès de la FFA.

Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propre couverture individuelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 7 : Sécurité

Chaque portion de route ouverte à la circulation ne sera pas toujours protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causé par le non-respect des consignes et du briefing.

Art 8 : Annulation

Quelques soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation d'un athlète préalablement inscrit.

Art 9 : Droits à l'image

Tout inscrit autorise les organisateurs et leurs ayants droits (partenaires, médias,) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette manifestation.

TOUT LE CLUB DU SAINT JEAN DE MONTS VENDEE TRIATHLON ET TOUTE L'EQUIPE ORGANISATRICE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE COURSE – ET SURTOUT AMUSEZ VOUS !!!!!

REGLEMENT CANICROSS et CANIMARCHE Samedi 22 2025

Informations concurrents

Documents obligatoires :

- Licence en cours FFSLC ou d'un Parcours Prévention Santé à jour
 - Vaccin du chien à jour le jour de l'événement, (rage et toux du chenil)

Règlement :

- Chien attaché en permanence, aucun chien en liberté.
- Nous nous donnons le droit de refuser un concurrent dont le matériel de son animal n'est pas adapté (harnais type Julius).
- Contrôl du matériel !
- Un vétérinaire en cas d'urgence est prévu.
- Chien catégorisé autorisé mais dans les règles légales françaises donc muselière et papiers en règle

Le règlement de course appliqué est celui de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC) [Voir le règlement de la FFSLC](#)